

Mairie de La Regrippière

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

OBJET :

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 2 juillet
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

PRÉSENTS : M EVIN P., François LUCAS, Vanessa DHENIN,
Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre
BARON, Cécilia FONTENEAU, Julien KOSIR, Peggy LAURENT,
Gwenola MOURAUD, Quentin PAQUEREAU, Clémence
PETITEAU, Bérénice RICHARD, Steven VAIDIE

EXCUSÉS : Cédric CARETTE, Matthieu DEROUET, Gwladys
PROUST, Sandra TIENNAULT, Bernard SOURISSEAU,

POUVOIRS :

M DEROUET M. a donné pouvoir à M BARON A.
Mme PROUST G. a donné pouvoir à M KOSIR J.
Mme TIENNAULT S. a donné pouvoir à Mme LAMBERT B.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M PAQUEREAU Q.

SECRETAIRE : M Julien KOSIR

Considérant la création des postes d'adjoints d'animation

Service Administratif

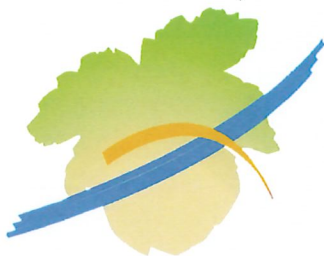
1 Adjoints Administratif Principal 1ère classe, 35 H
1 adjoint Administratif, 35h
1 Adjoint Administratif, 28h

Service Voirie

1 Agent de maîtrise, 35 H
1 Adjoint technique, 35h

Ecole

1 Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles
(ATSEM), 25.08 H/35 H
1 Adjoint Technique Principal de 2ème classe, 25.46 H/35



Mairie de La Regrippière

Animation et Pause méridienne

- 1 Animateur, 28h/35h temps annualisé
- 2 Adjoints d'Animation, 3,15H/35 H Temps annualisé,
- 6 Adjoints d'animation à 10h par semaine scolaire
- 2 Adjoints d'animation à 18h par semaine scolaire et 10h par semaine pendant les vacances scolaires

Entretien Locaux

- 1 Adjoint Technique Principal 2ème classe 31,50/35 H
- 1 Adjoint Technique, 20.75/35 H

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 6 JUL. 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 8 JUL. 2026

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
Pascal EVIN